

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE  
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail + Démocratie + Paix

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU  
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/338 du 22/02/86  
MTEB PPS. DGFP. DGPOE  
portant inscription au tableau d'avancement  
au titre de l'année 1984, Des Ingénieurs  
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Services Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE

U.S.A.S :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur les cadres des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
- Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;
- Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- Vu le décret n° 84/896 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 85/1423 du 7/12/ 1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/ 1985 portant organisation des intérieurs des Membres du Gouvernement ;
- ~~Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/ 1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;~~
- Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie en date du 18 Juin 1985 ;
- Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

D G B

D C F

DECRETE : .....

ARTICLE 1ER : - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1984, Les Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent :

Pour le 3° échelon

A 2 ans

Messieurs : - PLESSY Pierre Claver.....(MINI.PETITES ET M.ENTREPRISE)  
 - O N T S I R A.....(SOCOREM)  
 - POATY Joseph.....( D E H )  
 - KOUBEMBA Joseph.....(RAFFINERIE)  
 - MASSAMBA Boniface.....( - " - )  
 - KISSANGOU Alphense.....( - " - )

A 30 mois

Messieurs : - BIAMAMBOU Vincent.....(SOCOREM)  
 - EYENE Gaston.....( S N E )  
 - MAPIKOU Henri.....(RAFFINERIE)  
 - BINA Abel.....( - " - )

ARTICLE 2 : - Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans :

Messieurs : - B A T O L A Antoine.....(RAFFINERIE)  
 - M B I T A Jean Baptiste.....( - " - )

ARTICLE 3 : - Le présent décret sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 22 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de L'Emploi,  
 de la Refonte de la Fonction  
 Publique et de la Prévoyance  
 Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard FOUNGUE.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....2  
 DGFP/DGPCE.....3  
 DGB/DCF.....6  
 MINI-FINANCES.....2  
 MMH/SGMMH.....7  
 MPNE.....2  
 SOCOREM.....2  
 D E H.....2  
 RAFFINERIE.....2  
 SGG/BC.....3  
 DOSSIERS.....26  
 BST/DGPCE.....2